



MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT

Publication du mercredi 23 avril 2025
COMMUNE DE GRIMISUAT
AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Grimisuat porte à la connaissance du public que Monsieur Rafael José Alves Parreira lui a adressé une requête tendant à modifier l'autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Route des Fauchards 4, 1971 Grimisuat
Enseigne : Le Grini
Prestations : Mets et boissons avec ou sans alcool, à consommer
sur place ou à l'emporter
Horaires d'ouverture : lundi à dimanche, de 6h00 à 22h00
modification
Entrée en vigueur : dès que possible

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, sous pli recommandé, dans les 30 jours dès la présente publication.

Grimisuat, le 23 avril 2025

L'Administration communale